

Vais-je pouvoir percevoir la pension de réversion ?

## RECENSEMENT PERSONNALISÉ DES DÉMARCHES ET FORMALITÉS

Puis-je bénéficier d'une aide financière ?

Par quel bout commencer ?

## UNE AIDE CONCRÈTE ET PRATIQUE OFFERTE\*

Ne vais-je rien oublier ?

Dois-je me rendre chez un notaire ?

**NOTRE AMBITION ?  
CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE ET À LA PROTECTION DES  
INTÉRÊTS DES CONJOINTS SURVIVANTS ET FAMILLES  
ENDEUILLÉES**

### Qui sommes-nous ?

**Société indépendante**, créée en octobre 2007 et enregistrée auprès de l'Agence Nationale des Services à la Personne, nous intervenons dans plusieurs départements. Nous sommes signataires de la Charte du respect de la personne endeuillée, élaborée par le Secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la solidarité.

### Que proposons-nous ?

Un service d'**ASSISTANCE SUCCESSORALE** à domicile.

**L'aide après décès** pour protéger les intérêts des familles endeuillées, faire respecter leurs droits et leur apporter répit et soutien dans les démarches et formalités.

**La prévention successorale** pour celles et ceux qui souhaitent, en cas de décès, protéger par anticipation leurs proches, leur simplifier la vie, leur éviter des erreurs et des oublis.

### Comment ?

En mettant à la disposition des bénéficiaires de nos prestations des **Auxiliaires Successoraux**, professionnels formés, disponibles et animés par l'envie d'aider leur prochain.

### Pourquoi bénéficiez-vous aujourd'hui d'une prestation gratuite ?

Pour 3 raisons.

Nous souhaitons investir de notre temps, pour vous faire connaître notre existence, notre déontologie et nos compétences sans tapage médiatique. La pratique vaut mieux que de beaux discours publicitaires.

De plus, le « Bouche à Oreille » est, à notre avis, le meilleur moyen de communiquer dans le domaine spécifique où nous intervenons.

L'établissement de Pompes Funèbres, qui vous fait bénéficier de cette offre\*, veut vous démontrer sa bienveillance à votre égard et sa différence vis-à-vis d'autres prestataires.

Et surtout, car nous voulons ensemble vous apporter un véritable service concret et utile dans un moment difficile.

### En quoi consiste cette prestation ?

Lors d'un rendez-vous d'une durée estimative d'une à deux heures, un **Auxiliaire Successoral** effectuera un recensement personnalisé et chronologique de l'ensemble des démarches et formalités à effectuer, selon votre situation et celle du défunt.

Il utilisera ce moment passé avec vous pour vous apporter des conseils pratiques et vous pourrez profiter de sa présence pour lui poser les questions qui vous préoccupent.

### Comment en profiter ?

Les prochaines heures vont être difficiles pour vous. Nous vous proposons donc de commencer à vous apporter du répit en prenant en charge l'initiative et le coût de l'appel téléphonique nécessaire à l'organisation du rendez-vous.

Nous vous invitons donc à indiquer à l'interlocuteur qui vous fait bénéficier de cette offre, vos coordonnées et les plages horaires durant lesquelles l'Auxiliaire Successoral missionné pour réaliser cette prestation pourra vous contacter.

*\*Offre réservée exclusivement à la clientèle des établissements de pompes funèbres partenaires*